

Nouvelle carte d'identité bilingue: l'Académie française contre-attaque

Par [Marie-Liévine Michalik](#)

Publié le 05/01/2022

La nouvelle carte d'identité dont les catégories ont été traduites en anglais est entrée en vigueur le 2 août dernier. FRANCOIS LO PRESTI / AFP

INFO LE FIGARO - Dès son entrée en vigueur le 2 août dernier, les Académiciens se sont opposés à son caractère bilingue excessif. Ils viennent de faire appel au premier ministre et menacent de saisir le Conseil d'État.

C'est une démarche inédite : pour la première fois en quelque cinq siècles d'existence, l'Académie française se prévaut de son statut de personne morale pour saisir les autorités politiques et administratives du pays. L'objet de son courroux : [la carte nationale d'identité \(CNI\) bilingue](#), dont les premiers exemplaires sont en circulation depuis le mois d'août. *«Longtemps, l'Académie a réagi par des déclarations et des communiqués qui étaient écoutés. Aujourd'hui toutes les paroles se valent, explique au Figaro, Hélène Carrère d'Encausse, son secrétaire perpétuel. Une autre forme d'intervention s'imposait».*

À lire aussi [«Nouvelle carte d'identité bilingue français-anglais: un symbole très fâcheux»](#)

Munie d'une puce électronique et d'un QR Code, la carte d'identité version 2021 est rédigée en français, mais aussi en anglais. Le titre «*Carte d'identité*» ainsi que les intitulés «*nom*», «*prénoms*», «*sexe*», «*date de naissance*», «*lieu de naissance*», «*nom d'usage*», «*numéro du document*», «*taille*», «*date de délivrance*» sont écrits dans les deux langues.